

Règlement de l'ASBL Promosport

L'ASBL Promosport décline toute responsabilité en cas d'accident. Si vous n'êtes pas couvert, il convient donc de vous assurer personnellement pour ces risques.

La cotisation de membre de l'ASBL Promosport d'une valeur totale de 20,00 € par personne valable pour la saison 2020/2021 est obligatoire préalablement à toute inscription à un stage et sera prise en compte sur la première facture de la saison que vous recevrez.

Conditions d'inscriptions aux stages:

1. Vous devez enregistrer votre (vos) demande(s) d'inscription(s) **UNIQUEMENT VIA NOTRE SITE INTERNET www.o2evasion.be** (Si vous ne pouvez vous enregistrer vous-même par internet, le responsable du stage le fera pour vous via ce même site). Dès réception de la note de débit pour le stage concerné, veuillez verser l'acompte qui figure sur celle-ci sur le compte **BE26 0882 1023 1529** et indiquer sur votre virement **UNIQUEMENT LA COMMUNICATION STRUCTUREE reprise sur cette même facture** (acompte qui englobe la cotisation de 20,00 € dans la première facture et les arrhes non-remboursables d'une valeur de 200,00 € par personne)
2. **La réception de votre facture par E-mail confirme votre inscription au stage.**

! LES FACTURES SONT ENVOYÉES PAR E-mail, vérifiez donc vos boîtes à messages.

Verser le solde sur le même compte, au plus tard pour la date indiquée sur votre note de débit. **(Si vous payez par virement, utilisez impérativement la même communication structurée de la note de débit pour l'acompte et pour le solde).**

Vous recevrez les cartes de membres ASBL Promosport par voie postale ou à votre arrivée au stage.

L'ASBL Promosport se réserve le droit de majorer le prix des stages en cas de modification du cours de change de plus de 2% par rapport au cours pris en compte lors du calcul du prix du stage et de personne désirant loger seul(e).

Le certificat médical est obligatoire pour les compétiteurs, les enfants qui suivent les entraînements à la compétition ainsi que les membres qui pratiquent le hors piste et le ski de randonnée.

Pour les enfants, l'âge d'admission aux cours de ski est fixé à 4 ans au nouvel an et au carnaval et à 3 ans pour Pâques. Les enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les cours de ski ne sont pas pris en charge par les animatrices de l'ASBL Promosport. Veuillez à fournir une photocopie de la carte d'identité pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour les surfeurs les protections de poignet sont OBLIGATOIRES. A défaut, l'ASBL Promosport ne pourra être tenue responsable des accidents éventuels.

Les jeunes qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité non accompagnés par les parents ne sont pas admis à nos stages de ski. (Excepté les jeunes faisant partie de la cellule jeunes du club)

Nous adhérons aux conditions générales de la commission de litige "Voyages ASBL".

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Entre 30 et 15 jours avant la date du départ, 50 % du montant du stage sera retenu.
- A partir de 15 jours avant la date du départ, 100 % du montant total du stage sera retenu.